



Plan Canicule de la Ville d'Antony

PÉRIODE 1er mai au 15 septembre

CADRE Plan national de gestion des vagues de chaleur (2024), dispositif ORSEC,
volet « vague de chaleur » du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

- 01 L'essentiel** ce que la vague de chaleur de juin 2026 a révélé
- 02 Notre vision** protéger toutes et tous, sobrement et équitablement
- 03 Le plan opérationnel** niveaux, gouvernance, fiches-réflexes, long terme

Proposition d'Antony Terre Citoyenne

Groupe présidé par David Mauger

Synthèse

En juin 2026, la vague de chaleur a mis en évidence l'absence d'un plan opérationnel prêt à Antony : la réponse s'est organisée dans l'urgence, tard et de façon partielle (écoles surchauffées, information tardive, refuges mal signalés...). Ces situations étaient prévisibles et reviendront. Une ville qui s'y prépare protège nettement mieux. C'est l'objet de ce plan, celui qui manquait : un dispositif complet, déroulable par les services, avec quatre niveaux de mobilisation, une fiche-réflexe par service et des mesures d'adaptation de long terme.

Dix actions clés :

1. **Cellule de veille et annexe PCS** (chaleur, inondation, énergie) arrêtées avant le 1er mai.
2. **Registre et référencement des vulnérables** préparés à l'année, avec objectif de couverture ; PMR et électro-dépendants inclus.
3. **Rafrâchir à domicile** les isolés non mobiles (visite, ventilateur, hydratation) et les transporter au frais : c'est ce qui sauve.
4. **Carte des îlots de fraîcheur** (rayons de marche depuis chaque panneau, refuges voisins inclus), lieux ouverts à tous.
5. **Écoles** : rafraîchissement passif, activités hors les murs, protocole seuils, bus en maternelle.
6. **Protection des agents** (décret 2025-482).
7. **Communication** multicanale, accessible et honnête, chaque jour.
8. **Anticiper les risques que la chaleur aggrave** (orages et inondations soudaines, sécheresse avec manque d'eau et risque d'incendie, tensions sur le réseau électrique) et enrichir les plans de la ville de façon multidimensionnelle : volet inondation (curage, points bas) et résilience énergétique (batteries, production d'énergie locale, groupes électrogènes, Enedis). Et surtout la chaîne qui va **de l'électricité vers l'eau potable** : la coupure de juin 2026 à Antony en a montré le premier maillon ; le second n'a jamais été évalué.
9. **Sols et végétal** : adopter la tonte haute, arrosage de restauration, préservation des arbres, plantation d'essences adaptées.
10. **Objectifs de résultat mesurés** (taux de contact des vulnérables, suivi sanitaire avec l'ARS) et **bilan public**.

Ce que nous demandons à la municipalité.

- D'abord des **correctifs immédiats, applicables dès maintenant pour le reste de l'été 2026** : d'autres vagues de chaleur peuvent survenir avant la fin de la saison, et il n'y a pas à attendre 2027 pour agir (voir l'encadré « Plan été 2026 » ci-après).
- Ensuite, préparer la suite : arrêter l'annexe PCS avant la prochaine saison, **publier en continu les relevés des capteurs (notamment dans les écoles) pour participer à restaurer la confiance des familles**, fixer des objectifs de résultat, et rééquilibrer durablement la protection vers le domicile des plus fragiles.

Un plan à affiner avec le terrain

Ce document est une base sérieuse, mais il doit se donner le temps d'être affiné avec celles et ceux qui feront le travail et qui connaissent le mieux le terrain : les personnels de la mairie, les directions d'école, les crèches et les assistantes maternelles, les établissements sociaux et médicaux du territoire (EHPAD, résidences autonomie, hôpital privé, SSIAD et SAAD, PMI) et les associations. Ce sont eux les vrais sachants. Nous proposons un temps de travail dédié avant la prochaine saison pour compléter et corriger ce plan avec eux.

Plan été 2026

Toutes les mesures ne s'activent pas en quelques jours. Distinguons ce qui peut être fait **face à une canicule imminente** de ce qui demande quelques semaines à mettre en place d'ici la fin de la saison.

Face à une canicule imminente (quelques jours, coût faible ou nul, sans délibération lourde ni budget nouveau) :

- **Lieux frais** : publier sans délai la liste exacte et les horaires tenus tout l'été, informer chaque site de son rôle et l'ouvrir à tous, poser de grandes affiches devant chaque refuge et sur les panneaux d'affichage municipaux.
- **Information** : un point chaque matin en épisode (page en Une, Facebook), message clair et accessible.
- **Personnes fragiles** : activer réellement le registre (appels quotidiens et visites en orange et rouge) et commencer le **rafraîchissement à domicile** des isolés avec le matériel disponible (prêt de ventilateurs, hydratation).
- **Écoles et crèches** : organiser réellement l'aération la nuit et aux heures fraîches de la nuit ou du matin quand c'est possible ; occulter le jour les fenêtres exposées, au sud et à l'ouest, et même au nord (autour du solstice, le soleil chauffe aussi les façades nord) ; maintenir le temps de sieste ; convenir d'un protocole de seuils avec l'Éducation nationale et chaque école.
- **Agents** : appliquer le décret 2025-482 (eau, pauses au frais, horaires décalés).
- **Pilotage** : désigner un référent chaleur et tenir, dès le prochain épisode, un **journal de bord horodaté** (l'heure exacte de chaque alerte, décision, action et incident, températures et actions d'atténuation de la chaleur).

À enclencher au plus vite d'ici la fin de l'été (quelques semaines) :

- **Bus le week-end** : demander à Vallée Sud Grand Paris, responsable de ces lignes, l'**extension des horaires le week-end** pendant les épisodes.
- **Accueil de nuit rafraîchi** en cas de vigilance rouge : sélectionner et équiper un **site climatisé**.
- **Risques associés** : faire vérifier le curage des avaloirs (orages) et repérer les batteries et groupes électrogènes pour les sites critiques et les électro-dépendants.
- **Carte des îlots de fraîcheur**, même provisoire, avec rayons de marche depuis les panneaux d'affichage.

Sommaire

1. Juin 2026 : ce que la vague de chaleur a révélé
2. Notre vision
3. Le plan opérationnel : niveaux de mobilisation
4. Gouvernance, chaîne d'alerte et calendrier
5. Fiches-réflexes par service
6. Mesures de moyen et long terme
7. Ordre de grandeur des coûts
8. Outils prêts à l'emploi

Juin 2026 : ce que la vague de chaleur a révélé

Du 17 au 22 juin 2026, Antony a connu une vague de chaleur. La municipalité a pris des mesures. Les faits ci-dessous montrent que ces mesures sont arrivées tard et de façon partielle.

- **Des températures très élevées dans les écoles.**

Des capteurs en classe ont relevé jusqu'à **34,7°C dès 8h30** à l'école André Pasquier et **32,2°C dès 7h50** à la maternelle Anatole France (relevés remontés par les enseignants et les représentants de parents). La sieste a été supprimée en maternelle, des enfants renvoyés à 16h aux heures les plus chaudes.

- **Une information tardive.**

Une communication **partielle le 21 juin**, complétée seulement le 22, pour un épisode débuté le 17 et une vigilance rouge activée le 20. Aucune grande affiche sur les panneaux d'information municipaux.

- **Des lieux refuges inégalement préparés.**

La liste des lieux climatisés a été publiée sans horaires fiables, sans information d'accès (exemple : l'espace jeune et les résidences seniors sont-elles alors accessibles à toutes et tous ?) et même retirée de la page d'accueil ; le personnel de l'Espace Vasarély **ignorait que le site était un lieu refuge**.

- **Une coupure de courant.**

Selon les éléments communiqués par Madame le Maire (réunion avec Enedis), la surchauffe du bitume au-dessus d'un boîtier de jonction aurait dépassé **80°C** et provoqué la coupure. L'incident relève du réseau (Enedis), non de la commune. Ce qui est du ressort de la Ville, c'est l'anticipation et la coordination : la municipalité a situé la coupure « à partir de 21h » quand des riverains l'ont vécue dès 18h, faute de relevé horodaté partagé.

- **Et l'eau, jamais évoquée.**

La coupure a interrompu l'électricité. Elle n'a pas duré assez longtemps pour atteindre l'eau, mais personne, à Antony, n'est en mesure de dire à partir de quelle durée elle l'aurait atteinte. Le même mois, dans les Yvelines, une panne du même type a conduit la préfecture à restreindre l'usage de l'eau potable pour éviter une rupture d'approvisionnement. Le réseau d'eau d'Antony comporte quatre zones de pression, dont une sans aucune réserve tampon. L'autonomie de ces zones n'a jamais été demandée au distributeur.

- **Des agents municipaux exposés.**

Des agents de traversée ont été postés aux abords des écoles vers 16h, aux heures les plus chaudes, sans ombre ni protection, dans une ville encore peu végétalisée.

- **Un manque de préparation de longue date.**

Dans plusieurs écoles, la clé pour ouvrir les fenêtres de sécurité était réclamée depuis un an ; des ventilateurs, demandés depuis deux à cinq ans et parfois refusés, ont dû être offerts par des parents et mobilisés en dernière minute ; l'école Jean Zay, seule école climatisée, a fermé un jour de canicule ; à la cantine, les repas froids ne sont arrivés que la semaine suivante ; et des sorties vers des lieux de fraîcheur (piscine ou cinéma), ont été annulées faute de bus.

La chaleur entraîne d'autres catastrophes : les penser ensemble

Une forte chaleur arrive rarement seule, et c'est un point souvent sous-estimé. La climatisation fonctionne à plein, les **réseaux électriques** sont mis en difficulté du fait des températures, et le risque de coupures électriques augmente, comme Antony en a connu lors de l'épisode de chaleur de juin 2026. Or une coupure pendant une canicule arrête climatiseurs et ventilateurs, fait monter la température des réfrigérateurs (médicaments, insuline), immobilise les **ascenseurs** (personnes âgées et handicapées à l'étage), et interrompt la téléassistance, parfois l'eau.

La chaleur favorise par ailleurs les **orages violents**, donc des pluies intenses et des **inondations soudaines** par ruissellement sur des sols imperméabilisés. Préparer la canicule sans préparer l'énergie, les incendies, l'air et l'eau laisserait de côté des risques essentiels. Ces risques sont directement **amplifiés par l'énergie accumulée pendant la saison sous forme de chaleur** ; ce plan intègre donc un **volet résilience énergétique** et un **volet inondation**, activés avec le PCS. Nous attendons que la ville enrichisse de la même manière ses plans, de façon **multidimensionnelle**, en couvrant aussi les autres risques du territoire (sécheresse, manque d'eau et risque d'incendie, retrait-gonflement des argiles, qualité de l'air). La Ville de Paris est allée plus loin en formalisant un scénario extrême, dont Antony peut utilement s'inspirer (voir bloc opérationnel).

Ces situations étaient prévisibles, et elles se représenteront, de plus en plus souvent. Une ville qui protège peut faire nettement mieux, et pour un coût raisonnable. C'est l'objet de ce plan : un dispositif complet, prêt à dérouler par les services et conçu pour durer. Sa partie opérationnelle (bloc 3) est volontairement neutre, pour être reprise telle quelle, sans étiquette politique.

Protéger toutes et tous, sobrement et équitablement

Une vague de chaleur représente un risque sanitaire majeur, et ce risque est inégalement réparti. Notre région se trouve en première ligne. À l'échelle européenne, parmi les capitales étudiées, **Paris est la ville où le risque relatif de décès lors des journées les plus chaudes est le plus élevé** (risque relatif de 1,60 pour les 85 ans et plus ; [Masselot et al., The Lancet Planetary Health, 2023](#), étude portant sur 854 villes européennes). En 2003, la surmortalité avait atteint **+190% à Paris contre +40% en zone rurale**, avec environ 5 000 des 15 000 décès français concentrés en Île-de-France ([Institut Paris Région](#)). Survenue en pleine année scolaire, la canicule de juin 2026 a révélé la vulnérabilité des enfants et des enseignants, là où 2003 avait mis en lumière celle des personnes âgées.

Antony se situe dans ce cœur exposé : en petite couronne, **63% des habitants vivent dans un secteur en îlot de chaleur urbain** marqué la nuit en été (Institut Paris Région, 2023). La ville garde toutefois de vrais atouts (Parc de Sceaux, coulée verte, environ 19% d'espaces verts et non bâtis), ce qui justifie un diagnostic local, îlot par îlot, pour cibler les quartiers et les bâtiments les plus dangereux pour les populations. Ce n'est pas avec des moyennes que l'on protège les populations.

Anticiper un climat durablement plus chaud n'a rien d'excessif. La Ville de Paris a travaillé sur un scénario à 50°C (mission d'information et d'évaluation « Paris à 50°C », 2023), et le collectif « Demain 50°C » invite les collectivités à préparer dès maintenant l'adaptation à une France nettement plus chaude. En 2025, des élus et des candidats d'Antony Terre Citoyenne ont d'ailleurs participé à un atelier de préparation, se mettant dans la peau d'élus devant gérer une canicule extrême et précoce, dès le mois de juin. La mairie d'Antony peut s'inscrire pleinement dans cette démarche, à son échelle, en intégrant la canicule comme une donnée permanente de l'action municipale, au-delà du seul imprévu estival.

Cinq principes

- **La sobriété et le végétal d'abord.** Ombrage, arbres, désimperméabilisation, ventilation et fraîcheur passive avant la climatisation. À Paris et en petite couronne, le risque de décès lors d'une chaleur exceptionnelle est **environ 18% plus élevé dans les communes les moins arborées** (Santé publique France / Institut Paris Région). **Végétaliser sauve des vies.**
- **Une fraîcheur publique et gratuite, pour tout le monde**, pour que la protection contre la chaleur ne devienne pas un privilège réservé à qui peut s'offrir la climatisation.
- **La priorité aux plus fragiles** : personnes âgées, isolées, handicapées, à mobilité réduite, nourrissons, sans-abri, travailleurs exposés.
- **Le confort pour tous, la climatisation là où elle est nécessaire.** Il serait dangereusement erroné d'affirmer qu'Antony peut faire sans climatisation. L'objectif réaliste : permettre au plus grand nombre de vivre confortablement le plus grand nombre de jours par an sans climatisation, grâce à une végétalisation massive, un urbanisme pensé pour le rafraîchissement et un réseau de froid municipal, tout en prévoyant la climatisation là où et quand elle reste indispensable, à commencer par les personnes vulnérables (voir la doctrine climatisation, bloc opérationnel).
- **Anticiper les risques en chaîne.** Le risque arrive dès mai et rarement seul : coupures électriques, orages et inondations suivent souvent la chaleur. Tout doit être prêt et testé avant la première chaleur.

Cette vision prolonge le projet porté par Antony Terre Citoyenne lors de la campagne municipale 2026 et son action en tant qu'élus de l'opposition depuis 2020 (rénovation des écoles, végétalisation et désimperméabilisation, énergie solaire et réseau de chaleur, eau en régie publique, sortie du tout-voiture).

03

Le plan opérationnel

Conçu pour qu'un-e directeur-ice de service puisse le saisir et le dérouler. Niveaux de mobilisation, gouvernance de crise, puis une fiche-réflexe par service. Les mesures de moyen et long terme, qui demandent un arbitrage politique, sont regroupées et signalées **ARBITRAGE**.

Comment lire ce plan. Le dispositif suit **quatre niveaux de mobilisation** alignés sur la vigilance Météo-France. Chaque fiche-réflexe décrit, pour un service, ce qu'il fait **avant la saison** (préparation) puis à chaque niveau (**jaune, orange, rouge**).

Deux régimes de chaleur, deux réponses, à l'horizon d'un mandat

Toutes les vagues de chaleur ne se valent pas. Deux facteurs, souvent sous-estimés, pèsent autant que le pic de la journée : la température minimale de la nuit et la durée de l'épisode. Quand les nuits ne redescendent pas et que l'épisode se prolonge, l'organisme récupère mal et sa vulnérabilité augmente, y compris chez les enfants et à des températures diurnes qui paraissent modérées. L'intensité appelle aussi des réponses différentes : l'ombrage et les brasseurs d'air apportent un vrai confort tant que la température intérieure reste modérée, de l'ordre de 31 à 32°C ; au-delà, le rafraîchissement de l'air devient nécessaire, a fortiori dans les lieux accueillant des personnes fragiles sur une longue période.

La chaleur courante, de plus en plus fréquente.

Tant que l'ombrage, la ventilation traversante, les brasseurs de plafond et la surventilation nocturne suffisent à maintenir une température vivable, des bâtiments bien conçus protègent. La priorité est donc de robustifier durablement le bâti, à commencer par les écoles, avec des mesures à coût modéré et réalisables en moins de deux ans. Réponse structurelle, bâtiment par bâtiment.

La chaleur extrême, encore rare mais en augmentation.

Quand la chaleur dépasse ce que le bâtiment peut absorber passivement (température intérieure au-delà de ce seuil, nuits qui ne redescendent pas, épisode qui dure), la réponse passe par quelques lieux refuges climatisés, bien choisis, et par les moyens d'y accéder et d'y transporter les personnes fragiles (extension des bus de Vallée Sud, bibliobus mobilisés comme lieux frais). Les moyens exceptionnels sont réservés à ces épisodes.

Distinguer ces deux régimes évite d'attendre d'une seule solution qu'elle réponde à tout, et de différer des mesures simples au motif qu'un grand plan viendra plus tard.

À long terme, faire des écoles de véritables refuges climatiques.

L'ambition n'est plus de compenser la chaleur, mais de rénover les écoles et les bâtiments publics pour qu'ils restent vivables quelles que soient les températures. Une école ainsi transformée devient elle-même le lieu frais du quartier : elle n'a plus besoin d'un repli extérieur. Elle devient un refuge climatique au sein de la ville. Pour les personnels et usagers du bâti scolaire, le recours aux refuges et aux moyens exceptionnels n'est alors réservé qu'aux situations vraiment extrêmes.

1. Niveaux de mobilisation

En bref : quatre niveaux calés sur la vigilance Météo-France déclenchent des actions graduées ; le niveau jaune suffit à enclencher la prévention, sans attendre l'orange préfectoral.

NIVEAU	DÉCLENCHEUR	DÉCISION ET PILOTAGE	RÉGIME DE FONCTIONNEMENT
■ N1 Veille saisonnière (vert)	1er mai au 15 septembre, en continu.	Référent chaleur. Cellule en sommeil.	Dispositif armé : registre tenu, refuges et matériel prêts, astreintes connues, suivi Météo-France et Airparif.
■ N2 Avertissement (jaune)	Pic de chaleur annoncé, vigilance jaune, ou IBM départemental approché.	Référent chaleur alerte le DGS. Cellule pré-activée.	Pré-mobilisation : vérifications, communication préventive, application du décret 2025-482 pour les agents.
■ N3 Alerte canicule (orange)	Vigilance orange canicule.	Le maire active la cellule. Point quotidien.	Activation complète : refuges ouverts, appels du registre, écoles adaptées, agents protégés, communication chaque matin.
■ N4 Mobilisation maximale (rouge)	Vigilance rouge canicule.	Maire et directeur des opérations. Cellule en continu.	Tout le N3 renforcé, renforts de la réserve communale, mesures exceptionnelles, articulation préfecture, ARS, SAMU.
■ Volets associés	Vigilance orages ou pluie-inondation ; sécheresse et risque d'incendie ; coupure électrique ; rupture ou dégradation de l'alimentation en eau potable (baisse de pression, arrêt de la rechloration).	Cellule, astreinte technique.	Activation des fiches « inondation », « énergie et eau potable » et « sécheresse et incendie » en parallèle, voir fiches Services techniques et Vie estivale.

Seuils chiffrés (déclencheurs objectifs). Au-delà de la couleur Météo-France, s'appuyer sur les indicateurs biométéorologiques (IBM) départementaux de Santé publique France : pour les Hauts-de-Seine, l'alerte se joue autour d'une température minimale moyenne de l'ordre de **21°C** et maximale de l'ordre de **31°C** sur **3 jours consécutifs** (*valeurs exactes à confirmer auprès de l'ARS et de Santé publique France*). Compléter avec les seuils objectifs des capteurs installés dans les écoles.

2. Gouvernance de crise

- **Directeur des opérations :**
le maire (ou son adjoint délégué).
- **Pilote opérationnel :**
le DGS, qui anime la cellule de veille canicule.
- **Cellule de veille canicule constituée avant le 1er mai :**
DGS, référent chaleur, CCAS, Éducation, Petite enfance, Services techniques, Communication, police municipale, DRH. Point quotidien en orange et rouge.
- **RACI :** une action, un responsable. Chaque fiche ci-dessous nomme le service pilote.
- **Main courante** (journal de bord) horodatée unique pour tout l'épisode (décisions, coupures, températures, appels, incidents), tenue par la cellule. Elle aurait évité l'écart « 18h / 21h » pour mieux communiquer et analyser la coupure électrique massive lors de l'épisode de chaleur de juin 2026.
- **Articulation externe :**
préfecture 92 (ORSEC), ARS (alertes sanitaires, plans bleus et blanc), Enedis, intercommunalité Vallée Sud Grand Paris, communes limitrophes.
- **Objectifs de résultat et indicateurs :**
au-delà des indicateurs d'activité (fréquentation des refuges, températures relevées, délais de communication), fixer et mesurer des **objectifs de résultat : taux de contact effectif des personnes vulnérables**, taux de couverture du registre, et **suivi sanitaire avec l'ARS** (passages aux urgences liés à la chaleur, appels au 15, indicateurs de surmortalité). **Débriefing écrit** de fin de saison (méthode des « 4F » : ressenti, faits, enseignements, futur), bilan public et mise à jour annuelle du plan.

Objectifs affichés

La démarche est d'abord expérimentale : tout n'est pas mesurable, en particulier l'accès réel et équitable de chacun aux moyens déployés. Nous proposons néanmoins des objectifs de résultat, à préciser et à réviser après chaque épisode :

Continuité du service dans les écoles et les crèches.

Accueil, restauration et repos maintenus pour toute canicule jusqu'à un seuil à définir (par exemple température intérieure inférieure ou égale à 32°C pendant 10 jours) ; au-delà, continuité allégée avec accueil minimum garanti.

Protection des personnes vulnérables.

100% des personnes du registre contactées chaque jour en orange et rouge, et tout non-répondant visité dans la journée. Objectif de couverture : au moins doubler le nombre d'inscrits au registre en un an.

Accès à la fraîcheur.

Un lieu frais ouvert et accessible à moins de 10 minutes à pied pour chaque habitant (7 minutes visées dans les quartiers denses).

Santé.

Réduction des passages aux urgences liés à la chaleur et objectif de zéro décès évitable, suivis avec l'ARS.

Information.

Première alerte dans les 3 heures suivant le passage en vigilance, puis information publiée la veille et actualisée chaque matin d'épisode.

Calendrier d'engagement.

Dispositif armé (cellule, registre, matériel) au 1er mai ; annexe PCS arrêtée avant l'été ; écoles robustifiées pour les jours très chauds d'ici le 1er mai 2027.

Un dispositif ouvert et évolutif

Au-delà des services, associer les représentants d'associations de quartier et les associations partenaires (associations de parents d'élèves, Croix-Rouge, protection civile), dont les contacts figurent à l'annuaire. En second cercle, pour la transparence, informer les élus de l'opposition et recueillir leurs retours. Le dispositif est révisé après chaque épisode, afin de gagner en efficacité et en adhésion à tous les niveaux.

Ce qui ne dépend pas seulement de la commune

Plusieurs leviers relèvent d'autres acteurs et supposent des conventions nouées en amont : registre du handicap et PMI (**département 92**) ; eaux pluviales et ruissellement (**intercommunalité Vallée Sud Grand Paris**) ; bus locaux et transports (**Vallée Sud Grand Paris**, Île-de-France Mobilités) ; réseau électrique (Enedis) ; eau potable : réseau et production relèvent du SEDIF, exploité par Veolia Eau d'Île-de-France, la commune n'ayant la main ni sur la production, ni sur le pompage, ni sur les réserves ; rythme et fermeture des écoles (**Éducation nationale**) ; alertes sanitaires et plans bleus (**ARS**) ; Parc de Sceaux (**département**). Le plan indique, action par action, ce qui est de la main de la Ville et ce qui exige l'accord d'un tiers, pour ne pas promettre ce qu'elle ne maîtrise pas seule.

Squelette de RACI (à compléter par la direction générale)

R = réalise, A = approuve, C = consulté, I = informé. Extrait des actions structurantes.

ACTION	R	A	C	I
Activation des niveaux et journal de bord	Cellule de veille	Maire	Préfecture, ARS	Tous services
Registre, appels et rafraîchissement à domicile	CCAS	DGS	PMI, SSIAD/SAAD, DPO	Cellule
Écoles et accueils (dont bus)	Éducation	DGS	Éducation nationale, Techniques	Parents, Cellule
Refuges et carte des îlots de fraîcheur	Sports, Médiathèques	DGS	CCAS, communes voisines	Public
Énergie, eau potable, inondation, matériel, sols	Services techniques	DGS	Enedis, SEDIF et Veolia Eau d'Île-de-France, EPT, syndicat Bièvre	Cellule
Communication et alerte	Communication	Cabinet, DGS	Tous services	Public
Protection des agents	DRH	DGS	Encadrants, CST	Agents

Chaîne d'alerte (logigramme)

1. Météo-France publie une vigilance (ou la préfecture un message ORSEC), ou les seuils IBM départementaux sont atteints.
2. Le **référént chaleur** (ou l'astreinte hors heures ouvrées) reçoit l'alerte et informe le **DGS** dans l'heure.
3. Le **maire** (ou l'adjoint délégué) décide le passage de niveau.
4. La **cellule** diffuse l'ordre d'activation par un canal unique à tous les services (CCAS, Éducation, Petite enfance, Techniques, Communication, Police municipale, DRH, Sports et médiathèques).
5. Chaque service applique sa fiche et remonte au **journal de bord**.
6. Point de situation quotidien en orange, biquotidien en rouge.
7. En cas de coupure électrique ou de vigilance orages ou pluie-inondation, l'**astreinte technique** déclenche en parallèle les volets énergie et inondation.

Calendrier annuel

PÉRIODE	ACTIONS
Hiver (décembre à février)	Commandes et test du matériel, budgétisation, préparation des marchés.
Mars et avril	Constituer la cellule et le RACI, mettre le registre à jour et lancer la campagne d'inscription, confirmer refuges et conventions, former le personnel, réaliser l'exercice de simulation.
1er mai	Dispositif armé : check-list de préparation bouclée.
1er mai au 15 septembre	Veille saisonnière et activation des niveaux selon les épisodes.
Septembre et octobre	Débriefing écrit, bilan public, mise à jour du plan avec le terrain.

Planifier aussi le scénario extrême

Les niveaux ci-dessus répondent aux épisodes déjà connus.

Il reste utile de préparer, en plus, un **scénario de rupture** : que se passerait-il lors d'un épisode de chaleur extrême prolongé, avec des pics de 45 à 50°C, s'étirant sur plusieurs semaines ?

La Ville de Paris a formalisé cet exercice dans « Paris à 50°C », et le collectif « Demain 50°C » invite les collectivités à s'y préparer. Des élu·es et candidat·es Antony Terre Citoyenne s'y sont sensibilisés et encouragent la majorité à faire de même.

Concrètement pour Antony : annexer au PCS un scénario extrême qui teste la tenue des services au-delà des seuils habituels (défaillances en chaîne de l'énergie puis de l'eau (réservoirs épuisés, rechloration interrompue, défense incendie dégradée par la baisse de pression, au moment précis où le risque d'incendie est maximal), des transports et du système de soins), et identifie à l'avance les décisions difficiles (fermetures, priorisation, renforts, capacité d'accueil). Aussi difficile soit-il, ce scénario doit aussi anticiper la capacité de prise en charge des décès, en coordination avec les pompes funèbres et l'hôpital.

Le scénario doit également traiter l'**assainissement** : sans électricité, les eaux usées ne sont plus relevées et peuvent déborder vers le milieu naturel. Cette compétence relève de Vallée Sud Grand Paris. À vérifier au préalable : l'architecture d'assainissement d'Antony et l'existence de postes de relèvement sur le territoire.

3. Fiches-réflexes par service

En bref : chaque service ouvre sa fiche et sait quoi faire, en préparation puis à chaque niveau.

Lecture : **Préparation** (avant la saison), puis actions à **jaune**, **orange** et **rouge** (chaque niveau ajoute au précédent).

■ DGS et cellule de veille

PRÉPARATION constituer la cellule et le RACI ; désigner le référent chaleur et son suppléant ; faire arrêter l'annexe PCS (chaleur, inondation, énergie) ; préparer le journal de bord (main courante) et les tableaux d'indicateurs ; signer les conventions inter-villes ; obtenir de Vallée Sud Grand Paris, responsable de ces lignes, **l'extension des horaires de bus le week-end** en épisode ; établir un **plan de continuité d'activité (PCA)** garantissant les services essentiels si de nombreux agents sont indisponibles (horaires décalés, garde d'enfants, maladie).

JAUNE pré-activer la cellule, diffuser l'alerte interne aux services, vérifier que chaque fiche est prête.

ORANGE activer la cellule, tenir le point quotidien et le journal de bord, suivre les indicateurs, coordonner préfecture, ARS et Enedis.

ROUGE cellule en continu, mobiliser la réserve communale, décider des mesures exceptionnelles, point de situation biquotidien.

APRÈS L'ÉPISODE débriefing écrit et bilan public.

■ CCAS et action sociale

PRÉPARATION tenir le **registre nominatif** (art. L121-6-1 CASF) à jour avec un **objectif de taux de couverture** des plus de 75 ans, PMR et électro-dépendants ; ne pas s'en remettre aux seules inscriptions mais organiser une **captation proactive** par les sentinelles du quotidien (aides à domicile, portage de repas, bailleurs, gardiens, syndicats, pharmaciens, facteurs) ; **dimensionner la capacité d'appel et de visite** (repère : une équipe formée passe environ 30 à 40 appels de qualité par agent et par jour, et 4 à 6 visites ; en déduire les renforts nécessaires : réserve communale, service civique, bénévoles formés) et écrire un **protocole de priorisation** en cas de saturation ; conventionner les relais (PMI, SSIAD et SAAD, pharmacies, bailleurs, associations) ; préparer le **prêt de ventilateurs et de brumisateurs** et l'accès à des **climatiseurs mobiles pour les cas médicaux** ; organiser un **transport des personnes non mobiles vers le frais** (minibus du CCAS, transport à la demande, bénévoles) ; vérifier l'**accessibilité PMR** de chaque refuge.

ORANGE appeler chaque jour le registre (charge dimensionnée en amont), tenir le tableau de suivi, **visiter tout non-répondant dans la journée**, appeler le 15 si doute. **Priorité au rafraîchissement à domicile des isolés non mobiles** (visite, mise au frais d'une pièce, ventilateur ou brumisateur prêté, hydratation) : le refuge n'atteint pas ceux qui ne sortent pas, et ce sont eux qui meurent. **Transporter au frais** les personnes fragiles qui le peuvent. Maintenir l'**aide à domicile** (SSIAD et SAAD) et en faire un **canal de signalement**. Activer l'aller-vers via les partenaires ; renforcer les maraudes et la coordination **115 / SIAO**, ouvrir points d'eau et douches, distribuer de l'eau.

ROUGE doubler les passages, mobiliser les **climatiseurs mobiles** pour les cas médicaux, **priorité absolue aux électro-dépendants et aux PMR en étage** en cas de coupure (coordination pompiers, portage, alimentation de secours de l'ascenseur), renforts de la réserve communale.

Référencer les publics fragiles (préparation à l'année, pilote CCAS et DPO)

Le référencement se construit toute l'année, jamais dans l'urgence de juin. **Base juridique** : pour une commune, le fondement est la **mission d'intérêt public** et l'**obligation légale**. Le registre a sa propre base légale (art. L121-6-1 CASF) et sa finalité de protection : l'utiliser en canicule semble pleinement licite. Aller plus loin (croiser d'autres fichiers) reste possible mais encadré : ces données touchent à la santé (art. 9 RGPD, exceptions de santé publique et, en crise, d'intérêt vital), ce qui impose une **analyse d'impact (AIPD)**, l'information des personnes, la minimisation et le contrôle du **DPO**. Trois voies, de la plus sûre à la plus encadrée :

- **Inscription volontaire** : élargir le registre aux familles et personnes vulnérables qui le souhaitent, via crèches, écoles, PMI, bailleurs et CCAS.
- **Partenaires qui détiennent la donnée et relaient eux-mêmes**, sans transfert de fichiers : **PMI** (92), sages-femmes, pédiatres et médecins pour les nourrissons ; **CAF** pour les parents isolés ; bailleurs, écoles maternelles, associations familiales.
- **Croisement de fichiers municipaux existants** (Petite enfance, quotient familial, CCAS), **en dernier recours**, uniquement en dispositif activé, strictement minimisé et documenté dans l'AIPD, pour ne pas verser dans le fichage.

Publics à cibler explicitement : personnes âgées isolées, handicapées, **à mobilité réduite (PMR)**, **en particulier en étage**, électro-dépendantes ; **nourrissons et jeunes parents** ; **familles monoparentales et mères célibataires** (souvent isolées et sans relais pour souffler), avec orientation refuges, aide à la garde et appui matériel ; sans-abri ; travailleurs exposés. Objectif affiché : orienter et protéger, sans constituer un fichier de surveillance des familles.

■ Éducation (écoles, périscolaire, accueils de loisirs)

PRÉPARATION former le personnel au coup de chaud ; organiser concrètement la **ventilation nocturne** (accès aux locaux, agents dédiés pour ouvrir et fermer de nuit) ; **occulter les fenêtres exposées, au sud et à l'ouest, et même au nord** (en juin, le soleil chauffe aussi les façades nord), selon les moyens : stores et protections solaires, ou à défaut couvertures de survie, carton ou blanc de Meudon, et améliorer l'isolation des fenêtres ; doter les écoles en brasseurs et ventilateurs DC et en **voiles d'ombrage** ; exploiter les capteurs de température et **en rendre les relevés publics** ; fixer le **seuil et le protocole** de bascule avec l'Éducation nationale et, surtout, avec **chaque établissement scolaire**, dont les directions connaissent leurs bâtiments ; **tester les parcours scolaires vers les activités rafraîchissantes** (durée, ombre, points d'eau, dangers), école par école et surtout en maternelle, et **posséder et conventionner des bus** quand la marche n'est pas réaliste.

Enseignements de juin. Former les gardiens et le personnel à installer et piloter la climatisation et à ventiler, plutôt que de les laisser se débrouiller ; ne jamais climatiser portes ouvertes ; utiliser des ventilateurs performants, avec rallonges, placés près des enfants ; fixer un protocole d'aération unique et clair (surventilation la nuit et tôt le matin) ; à la cantine, servir des menus froids dès le premier jour et anticiper la baisse de fréquentation pour éviter le gaspillage ; prévoir des bus climatisés et des chauffeurs, faute de quoi les sorties rafraîchissantes sont annulées.

Veille sociale. Les fortes chaleurs aggravent les tensions et les violences intrafamiliales. Le personnel périscolaire et d'accueil, en contact quotidien avec les enfants, y est formé et sait relayer les situations préoccupantes vers les dispositifs existants : cellule de recueil des informations préoccupantes du département, 119 (enfance en danger), 3919 (violences conjugales).

JAUNE volets fermés le jour, ventilation tôt le matin et le soir, hydratation cadencée, ombrage des cours, report des activités physiques exposées, menus froids à la cantine.

ORANGE siestes et temps calmes maintenus chaque jour ; **activités rafraîchissantes hors les murs** aux heures fraîches (parc ombragé, jeux d'eau, baignade encadrée, médiathèque), **bus prévus pour les plus jeunes enfants** ; surveillance renforcée des signes de coup de chaud.

ROUGE activer le **protocole seuils dépassés** (décision conjointe rectorat, inspection, mairie et direction de l'école) : pour les écoles dont le confort thermique devient dangereux, classe le matin et continuité allégée l'après-midi ; pour les écoles adaptées, continuité nominale ; dans tous les cas, **restauration et accueil minimum garantis** et protection du personnel présent ; transfert d'élèves et personnels vers des écoles mieux adaptées et disposant d'espaces libres.

■ Petite enfance (crèches)

PRÉPARATION rafraîchissement passif des locaux (volets, stores-bannes, ventilation nocturne, brasseurs) ; protocole nourrissons (hydratation, pièce fraîche, surveillance) ; continuité de service identifiée comme prioritaire ; **informer et outiller les assistantes maternelles**, qui gardent des nourrissons à domicile hors des structures municipales, via le relais petite enfance et la PMI : consignes, gestes qui sauvent, canal de signalement.

ORANGE **maintien prioritaire des crèches** (sans personnel de crèche, pas d'accueil possible), espaces les plus frais occupés, points d'eau, vigilance accrue sur les bébés ; relais des bons gestes aux jeunes parents.

ROUGE renforcer la surveillance, articuler avec la PMI, alerter le 15 au moindre signe sur un nourrisson.

■ Services techniques (bâti, matériel, eau, voirie, énergie, inondation)

PRÉPARATION tester et affecter le matériel (ventilateurs DC, brumisateurs, climatiseurs mobiles dimensionnés, batteries et groupes électrogènes, pompes, voiles d'ombrage) ; écrire le **plan d'arrosage de restauration des sols** (arbres, arbustes et pelouses habituellement non arrosés) ; diffuser la consigne de **tonte haute ou de non-tonte du printemps à septembre** (l'herbe haute garde l'humidité et maximise l'évapotranspiration) ; recenser les **sites critiques** et préparer avec l'aide d'Enedis un relevé horodaté partagé ; **volet inondation** : cartographier les points bas et zones de ruissellement avec Vallée Sud Grand Paris et le syndicat de la Bièvre, curer avaloirs, grilles, canalisations et bassins de rétention avant juin et de manière intensifiée en cas de chaleur entraînant des chutes de feuilles mortes précoces (sert également le plan anti-moustiques) ; prévoir des points d'eau accessibles ; volet eau potable : obtenir du SEDIF et de Veolia Eau d'Île-de-France, et verser au plan, l'autonomie en heures, à consommation de pointe, de chacun des quatre réseaux de pression desservant Antony en cas d'arrêt du pompage amont, le dispositif de secours électrique de chaque station de relèvement (en particulier Massy-Antony, qui alimente la seule zone de la commune dépourvue de réservoir tampon), le secours de la station de chloration du 141 avenue du Général de Gaulle et le plan de zonage de pression indiquant quelles rues relèvent de quel réseau ; recenser avec les bailleurs et les principaux syndicats les immeubles dépendant d'un surpresseur privé, qui perdent l'eau aux étages hauts dès la coupure même réseau public intact, et l'état de secours de ces équipements ; demander au préfet des Hauts-de-Seine l'inscription des ouvrages d'eau desservant Antony sur la liste départementale des usagers non délestables, l'eau potable ne figurant pas dans l'arrêté du 5 juillet 1990 ; identifier et pré-équiper les points de distribution d'eau (emplacements, accès véhicule, signalétique) et mesurer le délai réel d'activation ; établir avec le distributeur une procédure d'alerte réciproque et un relevé horodaté partagé, sur le modèle de celui prévu avec Enedis ; prévoir la distribution alimentaire d'urgence en cas de rupture de la chaîne du froid dans les magasins alimentaires de la ville ; sensibiliser en école aux usages en cas de chaleur et d'orage et inondation.

ORANGE appliquer les mesures passives dans les bâtiments publics ; déclencher l'**arrosage avant, pendant et après** l'épisode (tôt le matin ou le soir) ; mouiller certains sols minéraux près des refuges et écoles ; tenir prêts batteries, groupes électrogènes et pompes ; préparer les arrêtés pour les **rues temporairement piétonnes** pour limiter l'effet îlot de chaleur automobile.

ROUGE bascule des sites critiques sur batteries et groupes électrogènes en cas de coupure, contact Enedis avec relevé horodaté, intervention prioritaire pour les électro-dépendants et ascenseurs. Sécuriser la **chaîne du froid** alimentaire (cuisine centrale, portage de repas aux personnes âgées, pharmacies) : priorité aux batteries et groupes électrogènes, glacières, contrôle des températures, menus adaptés en cas de coupure prolongée.

VOLET ORAGES ET INONDATION sur vigilance orages ou pluie-inondation, dégager les avaloirs sensibles, mobiliser pompage et balisage, alerter les secteurs bas (consignes : éviter sous-sols et parkings, couper l'électricité si l'eau monte, ne pas circuler dans l'eau etc.).

VOLET EAU POTABLE JAUNE vérifier le contact d'astreinte du distributeur et la disponibilité des points de distribution ; confirmer les stocks d'eau embouteillée mobilisables. **ORANGE** point quotidien avec le distributeur sur la pression et la qualité ; surveillance particulière des points hauts et des immeubles à surpresseur identifiés ; points de distribution en pré-alerte. **ROUGE OU COUPURE ÉLECTRIQUE** activer les points de distribution ; prioriser les immeubles à surpresseur et les établissements accueillant des personnes vulnérables ; en cas de baisse de pression, préparer avec l'ARS le message de restriction des usages, puis au rétablissement l'éventuel avis de faire bouillir l'eau, une chute de pression pouvant laisser entrer des contaminants dans les canalisations. Consigner au journal de bord horodaté.

■ DRH et protection des agents

Décret n°2025-482 du 27 mai 2025 (applicable depuis le 1er juillet 2025) : dès la **vigilance jaune**, le Code du travail impose à la commune des mesures de prévention (adaptation des horaires, report des tâches exposées,

pauses au frais, **eau fraîche à proximité**, locaux à température adaptée, intégration au **DUERP / PAPRIPACT**, attention aux agents isolés). L'inspection du travail peut exiger la conformité sous 8 jours.

PRÉPARATION mettre à jour le DUERP et le PAPRIPACT, rédiger la note de cadrage des horaires décalés, organiser le télétravail du back-office et l'accès prioritaire des enfants d'agents aux accueils de loisirs et crèches.

JAUNE activer les mesures du décret, rappeler les consignes aux encadrants.

ORANGE **horaires décalés** pour les agents exposés (espaces verts, voirie, technique), créneau 14h-18h vidé autant que possible ; **télétravail du back-office** pour celles et ceux qui le souhaitent (réduit l'exposition au RER et libère des locaux climatisés pour le public, sans lever la contrainte sur le front : crèche, école, technique, cuisine, police, refuges).

PLEIN SOLEIL protéger les agents postés en plein soleil : c'est le cas des **agents de traversée aux abords des écoles**, qui lors de la canicule de juin 2026 étaient en poste vers 16h, aux heures les plus chaudes, dans une ville encore peu végétalisée. Prévoir **ombre mobile, parasol, eau, rotations**, décalage ou suppression du poste selon l'intensité. Aucun agent ne doit rester en station prolongée en plein soleil sans ombre ni eau.

ROUGE suspension des missions exposées non essentielles, rotations et pauses renforcées.

■ Communication

PRÉPARATION préparer la page web en Une du site Internet de la ville, les modèles de message et les grandes affiches ; mettre en place les canaux à venir **ARBITRAGE** : téléalerte SMS et message vocal, push application mobile, webradio locale, comptes Instagram des services municipaux (comme « le 11 »), partenariats avec les **médias locaux** (comme La Feuille), réseaux de télécommunications citoyens (autonomes du réseau électrique pour rester opérants en cas de coupure), écrans d'information, réseau d'ambassadeurs canicule, correctifs de la carte des refuges publiée par la Région. Rendre l'information **accessible à tous** : version en **français facile à lire et à comprendre (FALC)**, pictogrammes, sous-titres et LSF pour les vidéos, messages **à la fois écrits et sonores** (une carte visuelle seule exclut les malvoyants, un message audio seul exclut les sourds), et attention aux personnes en situation de handicap cognitif ou psychique. **Transparence** : publier en continu et de façon accessible les **relevés des capteurs de température**, notamment ceux installés dans les écoles, ainsi que les études d'adaptation. C'est une condition pour restaurer la confiance des familles.

JAUNE communication préventive (gestes, lieux frais, numéros utiles).

ORANGE activer tous les **canaux immédiats** : page dédiée en Une, un post chaque matin sur Facebook, Instagram, infolettre de la ville, **panneaux d'affichage municipaux, grandes affiches devant chaque refuge**, affichage écoles, crèches, EHPAD, commerces, pharmacies et halls d'immeubles (bailleurs), message d'accueil du standard, relais humains (CCAS, pharmacies, médecins, gardiens, facteurs), véhicule sonorisé de la police municipale dans les quartiers prioritaires. Dire ce qui est fait et ses limites, horodater, annoncer la veille au plus tard, rappeler **Canicule info service (0 800 06 66 66)** et le **15**.

OZONE (AVEC LA CELLULE) sur alerte Airparif ou arrêté préfectoral, **reporter ou annuler** les activités physiques extérieures, recommander de rester à l'intérieur l'après-midi, et **informer les personnes sensibles** (asthmatiques, BPCO, cardiaques, jeunes enfants, femmes enceintes) par message ciblé relayé par pharmacies, médecins et registre.

■ Police municipale

PRÉPARATION connaître les secteurs et publics sensibles, les itinéraires des refuges, les arrêtés types (rues piétonnes, horaires de chantiers).

ORANGE signaler les détresses visibles sur l'espace public, relayer l'information par véhicule sonorisé, faire appliquer l'arrêté **rues temporairement piétonnes**, contrôler les horaires de chantiers.

ROUGE patrouilles renforcées vers les personnes à la rue et les secteurs exposés, appui à la sécurisation en cas d'inondation.

■ Vie estivale : événements, marché et risque incendie

PRÉPARATION recenser les événements de l'été (municipaux et soutenus) et prévoir pour chacun ombre, eau et possibilité d'adaptation ou de report ; inscrire des **clauses canicule** dans les contrats de prestataires ; définir une règle de décision claire pour le **feu d'artifice et les animations en période de sécheresse** ; préparer les arrêtés (interdiction des barbecues et feux par temps sec) ; avec le département, organiser la surveillance des espaces boisés (Parc de Sceaux, coulée verte...).

ORANGE adapter les horaires des marchés, commerces sous influence municipale et des animations (heures fraîches, ombre, points d'eau), reporter les activités physiques exposées, décider au cas par cas du maintien des grands événements.

ROUGE reporter ou annuler les manifestations exposées, renoncer au feu d'artifice en cas de risque incendie, renforcer la surveillance des espaces boisés.

ANIMAUX rappeler les gestes (eau, ombre, ne jamais laisser un animal dans une voiture) et permettre le signalement des animaux en détresse.

■ Sports et médiathèques (refuges et lieux frais)

PRÉPARATION confirmer la liste des refuges, leurs horaires et leur référent ; prévenir chaque site de son rôle ; préparer eau, sièges et signalétique ; **décider que les sites habituellement réservés sont ouverts à tous en mode refuge**, dont l'Espace Jeunes « le 11 » (d'ordinaire 11-25 ans), et rappeler que les **médiathèques sont accessibles à tous sans abonnement** (beaucoup croient à tort qu'il faut être inscrit pour y entrer, la ville ne faisant pas ou peu la publicité de ce service). Publier une **carte des îlots de fraîcheur pensée pour la rue** : sur chaque panneau d'affichage municipal, faire figurer des **rayons de marche à pied (par exemple 5 et 10 minutes) centrés sur ce panneau**, pour qu'un passant voie immédiatement quels lieux frais sont à sa portée. La carte **inclut les refuges des communes voisines**, car le maillage ne s'arrête pas aux limites d'Antony. Objectif : que chaque habitant soit à quelques minutes à pied d'un lieu frais. Baliser aussi des **parcours fraîcheur** (itinéraires ombragés et pourvus de points d'eau) vers ces lieux. Vérifier et signaler l'**accessibilité PMR** de chaque refuge (entrée, circulation, sanitaires) et l'indiquer sur la carte : un site non accessible n'est pas un refuge pour tous. Un lieu refuge doit être effectivement **climatisé**, pas seulement « frais » (voir la doctrine climatisation). Accompagner chaque lieu d'une **photo (extérieur et intérieur)** sur la carte, la page web et les affiches : on entre moins volontiers dans un endroit qu'on ne connaît pas, et une image permet à chacun de voir si le lieu lui convient.

ORANGE ouvrir les sites, afficher **clairement qui peut entrer** et les horaires, tenir les horaires annoncés, signaler toute modification le jour même ; ouvrir plus tard les parcs (annoncé la veille).

ROUGE amplitude maximale, points d'eau et zones de repos renforcés, accueil prioritaire des personnes orientées par le CCAS.

NUIT (ROUGE ET SCÉNARIO EXTRÊME) ouvrir un **accueil de nuit rafraîchi, ouvert 24h/24**, pour permettre de dormir au frais, sur le modèle des accueils hivernaux : un **site municipal climatisé** équipé de lits picots, d'eau, de sanitaires et d'une surveillance (*site à confirmer*). Priorité aux personnes isolées, sans-abri et mal-logées dont le logement reste une bouilloire la nuit, car ce sont les nuits chaudes, sans récupération, qui tuent.

Liste réelle (été 2026, à fiabiliser) : hall de la Mairie (lun-ven 8h30-17h30, sam. matin) ; hall Espace Vasarély (*ferme dès le 4/07*) ; complexe Tabarly (*horaires*) ; médiathèque Anne Fontaine (mar-dim dès 14h, mer/sam dès 10h) ; RdC médiathèque Arthur Rimbaud (*horaires*) ; Espace Jeunes « le 11 » (ouvert à tous en mode refuge) ; résidences seniors (*accès à clarifier*) ; Hôpital privé ; Pimms ; parcs municipaux et départemental.

4. Mesures de moyen et long terme ARBITRAGE POLITIQUE

Ces mesures dépassent le geste de crise et engagent des choix budgétaires et d'urbanisme. Elles relèvent d'un arbitrage des élus, mais ce sont elles qui réduisent durablement le risque.

Prolonger le projet d'Antony Terre Citoyenne

Le moyen terme prolonge le projet porté par Antony Terre Citoyenne, en le mettant explicitement au service de la protection contre la chaleur.

- **Bibliobus, refuge frais ambulant.** Concevoir et mobiliser des bibliobus, et d'autres véhicules municipaux climatisés, en période de chaleur : ils offrent un lieu frais mobile dans les quartiers éloignés d'un refuge, permettent d'aller au-devant des personnes isolées, et, si besoin, d'aider à déplacer les habitants vers un lieu frais. À équiper (climatisation, eau, sièges) et à inscrire dans les tournées.
- **Un îlot de fraîcheur de proximité dans chaque quartier.** Créer des espaces verts dans tous les quartiers, engagement du projet d'Antony Terre Citoyenne, pour que chacun ait un coin de nature à quelques minutes de chez lui.
- **Une offre de bus renforcée et des arrêts abrités.** Améliorer la fréquence et l'amplitude, et doter les arrêts d'ombre, de bancs et d'eau, pour rejoindre les lieux frais aux heures chaudes.
- **Le reste du projet d'Antony Terre Citoyenne y concourt.** Rénovation accélérée des écoles, géothermie et réseau de froid, désimperméabilisation, détaillés ci-dessous : autant d'engagements qui rendent la ville vivable par forte chaleur.

Bâti, énergie et équipements

- **Inscrire la vivabilité sans électricité dans les règles d'urbanisme.** Utiliser le **PLUi** et ses outils (orientations d'aménagement et de programmation, règlement, cahiers des charges de ZAC, permis de construire) pour **exiger** des logements et des quartiers qui restent vivables même sans climatisation ni courant électrique : conception bioclimatique, **ventilation naturelle traversante**, inertie thermique, protections solaires, orientation et formes urbaines qui laissent circuler l'air, pleine terre et ombrage. L'objectif est d'éviter de dépendre d'une climatisation de masse, énergivore et vulnérable à la moindre coupure.
- **Rénovation thermique des écoles publiques**, calendrier daté et public, école par école et sur le critère du confort d'été, pas seulement d'hiver : diagnostic du bâti (étages, orientation, réfectoire), isolation, protections solaires, ventilation, brasseurs de plafond, occultation des fenêtres, fenêtres réellement ouvrables, fin des cours « four ». Objectif : en faire des **bâtiments-refuges robustes** (isolés, ombragés, végétalisés, autonomes en énergie avec solaire et batteries), utiles l'été contre la chaleur, l'hiver contre le froid, et lors des coupures. Ouverts 24/7 a minima lors d'épisodes météorologiques intenses. Finançable : [EduRénov](#), [Fonds Vert](#), DSIL et DETR cumulables.
- **Toitures réfléchissantes (cool roofs)** sur les écoles et les bâtiments publics.
- **Géothermie et réseau de froid** : exploiter le potentiel du Dogger pour chauffer et rafraîchir sans climatisation énergivore (voir l'encadré ci-dessous).
- **Locaux climatisés ouverts au public** conventionnés (mairie, médiathèques, bureaux municipaux libérés par le télétravail) ; envisager aussi des **conventions avec des bureaux privés vacants climatisés** de la ville, pour que la commune puisse les mobiliser comme salles rafraîchies en cas d'épisode.
- **Logement des plus fragiles** : rénovation thermique prioritaire des logements sociaux occupés par des personnes âgées, **pièce rafraîchie garantie** en résidence autonomie et en EHPAD, critères de confort d'été dans l'attribution et l'adaptation des logements.
- **Lutte contre l'isolement toute l'année** : réseau pérenne de voisins vigilants et de visites, au-delà des seuls épisodes, l'isolement restant le premier facteur de décès pendant les canicules.

- **Résilience énergétique structurelle** : parc de **batteries de secours** dimensionné, avec **groupes électrogènes en appoint** pour les besoins élevés ou prolongés, convention de fond avec Enedis, traitement des **équipements sensibles à la chaleur** du réseau (boîtiers de jonction, câbles souterrains anciens à isolation papier, transformateurs et postes de distribution).
- **Résilience de l'alimentation en eau**. Obtenir et publier l'autonomie en heures des quatre réseaux de pression desservant Antony ; demander au SEDIF le secours électrique des stations de relèvement, en particulier Massy-Antony ; obtenir du préfet l'inscription des ouvrages d'eau sur la liste des usagers non délestables ; inciter bailleurs et syndicats à secourir électriquement les surpresseurs d'immeubles, en commençant par le parc social en hauteur ; prévoir des points de distribution d'eau pré-équipés dans chaque quartier, adossés autant que possible aux lieux refuges.
- **Canaux de communication à déployer** : téléalerte SMS et message vocal, push application mobile, webradio locale, comptes Instagram des services municipaux (comme « le 11 »), partenariats avec les **médias locaux** (comme La Feuille), réseaux de télécommunications citoyens (autonomes du réseau électrique pour rester opérants en cas de coupure), écrans d'information, réseau d'ambassadeurs canicule, correctifs de la carte des refuges publiée par la Région.

Géothermie : y intégrer un réseau de froid

La commune a longtemps refusé la géothermie que préconisait Antony Terre Citoyenne. En voyant ses voisines (Massy, Fresnes) la déployer, elle a fini par s'y rallier : le projet doit être finalisé en 2026 par la sélection d'un fournisseur. Nous demandons d'y adosser un **réseau de froid**, qui rafraîchirait bâtiments publics et logements sans multiplier les climatiseurs individuels. À ce stade, la majorité refuse encore de l'intégrer. La décision se prend maintenant, tant que le contrat n'est pas signé.

Doctrine climatisation : le confort d'abord, la clim là où elle est nécessaire

L'objectif réaliste : permettre au plus grand nombre de vivre confortablement le plus grand nombre de jours par an sans clim, et prévoir la clim là où et quand elle reste indispensable.

Prérequis, peu coûteux et prioritaires : limiter les apports de chaleur (stores et protections solaires, blanc de Meudon, isolation, végétalisation des façades et toitures) et assurer une bonne ventilation (brasseurs d'air de plafond, surventilation nocturne organisée par le personnel ou mécanisée). Les **brasseurs d'air apportent un vrai confort jusqu'à environ 31 à 32°C intérieurs** ; au-delà, l'apport d'air frais devient nécessaire.

Là où la clim est indispensable à prévoir : les lieux refuges, et les établissements municipaux accueillant des personnes vulnérables (écoles, petite enfance, résidences seniors et EHPAD, espace jeunes). Le passif y reste un prérequis, la clim un complément dimensionné.

Limites des climatiseurs individuels (type split avec unité sur le balcon), aujourd'hui très demandés :

- seuls, sans réseau de brasseurs efficaces, ils rafraîchissent mal l'ensemble d'un logement ;
- les jours où ils seraient le plus nécessaires sont aussi ceux où le risque de coupure électrique est le plus fort ;
- ils créent une dépendance à un équipement et détournent des autres adaptations (isolation, fenêtres, toiture, végétalisation des murs, surventilation nocturne, puits canadiens...) ;
- ils rejettent chaleur et bruit, pénalisant les voisins qui aèrent en ouvrant leurs fenêtres, surtout la nuit ;
- les modèles à gaz de moindre effet de serre utilisent en pratique des gaz inflammables, dont l'entretien à l'échelle d'une copropriété reste incertain.

Une **climatisation collective à réglage individuel** éviterait plusieurs de ces écueils, au prix d'un chantier plus ambitieux, et rejoint la logique d'un réseau de froid. À ce titre, le **PLUi devrait encourager une conception du bâti qui permette d'installer une climatisation collective** ultérieurement, ou dès la construction (réservations techniques, gaines, emplacements prévus).

Quand le courant tombe, l'eau suit

L'eau potable est un service électrique déguisé : pomper, traiter, relever, rechlorer et surveiller exigent tous du courant. Un seul maillon est passif : le réservoir, qui se vide par gravité. C'est lui, et lui seul, qui donne au réseau son délai de survie : la gravité ne tombe pas en panne.

Antony est alimentée en eau de Seine depuis l'usine de Choisy-le-Roi, et son relief (45 à 103 m d'altitude) impose **quatre réseaux de pression distincts**. Trois sont adossés à des réservoirs : Châtillon (134 000 m³) et Villejuif (76 000 m³) pour la majeure partie de la commune, Clamart Les Feuillants (32 000 m³) et Palaiseau (5 050 m³) pour le nord-ouest. Le quatrième, qui dessert les quartiers sud depuis la station de relèvement de Massy-Antony, n'en a aucun : le SEDIF écrit que « ce réseau n'est pas en équilibre avec des réservoirs ». Il est mis sous pression directement par les pompes, en temps réel.

Cette configuration n'est pas une anomalie : pour une petite zone périphérique, un réservoir ne se justifie pas économiquement. Mais elle déplace la sécurité sur le **secours électrique de la station**, et ce secours n'est pas documenté.

Trois inconnues, qu'il faut lever et inscrire au plan : l'autonomie **en heures** de chacun des quatre réseaux, à consommation de pointe ; le dispositif de secours électrique de chaque station de relèvement ; le nombre d'immeubles dépendant d'un surpresseur privé, qui perdent l'eau aux étages hauts dès la coupure, réseau public intact.

Le précédent est établi et proche. En juin 2026, la chaleur a interrompu l'alimentation électrique de quatre usines d'eau potable franciliennes (réseaux Suez, ouest parisien et sud francilien, près de 3 millions d'habitants desservis) ; le service a tenu grâce à l'interconnexion entre sites et aux groupes électrogènes. La même semaine, dans les Yvelines, la préfecture a restreint les usages de l'eau après une panne Enedis. Ces usines ne sont pas celles qui alimentent Antony, mais le réseau électrique, lui, est le même, et c'est à Antony qu'un boîtier de jonction a lâché sous un bitume à plus de 80 °C.

Source : note du SEDIF relative à l'alimentation en eau de la commune d'Antony, avril 2024, versée au dossier d'urbanisme de Vallée Sud Grand Paris ; dépêche AFP du 25 juin 2026.

Végétal, sols et eau

- **Végétalisation massive et désimperméabilisation** : (véritables) cours « oasis », forêts urbaines, beaucoup plus d'arbres et de pleine terre. Placer les **forêts urbaines en amont des zones d'habitation selon le sens du vent dominant**, et concevoir la structure des rues, du bâti, des plantations et des dénivelés pour **favoriser la circulation de l'air** et amener de l'air rafraîchi vers les logements. C'est l'inverse de ce que prévoit aujourd'hui le projet Antonypôle, qui supprimerait plus de 80% des arbres existants (voir ci-dessous). La désimperméabilisation rafraîchit et **réduit en même temps le ruissellement et le risque d'inondation**. Préserver d'abord les arbres existants.
- **Commencer tout de suite : repérer les endroits sans ombre et y planter en priorité**. Sans attendre un programme global, lancer dès maintenant l'inventaire des points de l'espace public où les usagers patientent en plein soleil (par exemple les **traversées piétonnes où les enfants attendent le feu vert**, les arrêts de bus, les parvis d'écoles et les files d'attente des équipements) et y concentrer les premières plantations. **À commencer par les parcours des personnes sensibles** : chemins des écoles et des crèches, itinéraires des personnes âgées vers les commerces, les refuges, les résidences autonomie et les EHPAD. Un arbre mettant des années à donner de l'ombre, chaque saison de plantation perdue se paie ; dans l'intervalle, des ombrages provisoires (voiles, pergolas) peuvent couvrir les points les plus critiques.
- **Gestion différenciée pérenne** des espaces verts (tonte haute, fauche tardive, paillage, récupération d'eau de pluie) inscrite dans les marchés et consignes.
- **Volet inondation structurel** : programmation de la désimperméabilisation des secteurs de ruissellement, mise à niveau du réseau pluvial, en lien avec l'intercommunalité (compétence eaux pluviales) et le bassin de la Bièvre.
- **Cours oasis ouvertes hors temps scolaire** : végétaliser et désimperméabiliser les cours d'école, puis les ouvrir le soir, le week-end et pendant les vacances comme îlots de fraîcheur de proximité (approche « Paris à 50°C »).
- **Eau accessible partout** : densifier les fontaines à boire et les brumisateurs, garantir un accès à l'eau gratuit dans l'espace public, et cartographier ces points d'eau.
- **Baignade et fraîcheur** : élargir les horaires d'accès aux piscines pendant les épisodes et étudier des points de baignade ou de rafraîchissement supplémentaires.

Quartier Jean Zay : vérifier la promesse « verte » ARBITRAGE

Le quartier Jean Zay (inauguré en 2024) est présenté comme un « jardin urbain » (plus de 700 arbres annoncés). Encore faut-il le vérifier : des **arbres jeunes ne donnent pas d'ombre avant quinze à vingt ans**, pour ceux qui parviendront à pousser dans le volume de terre qui leur est accessible, des résidences très vitrées, dans un quartier très minéral, peuvent devenir des bouilloires, et des places minérales chauffer. Nous demandons des **relevés de température publics** dans le quartier, pour juger sur pièces et corriger si nécessaire.

Antonypôle : agir maintenant, avant que ce ne soit construit ARBITRAGE

Le futur quartier Antonypôle (une cinquantaine d'hectares, environ **4 600 logements**, hauteurs jusqu'à **50 m**, en bordure de l'A10, autour de la future gare de la **Ligne 18** prévue, selon le dossier, à compter de 2027) est encore **en création de ZAC** : il est encore temps d'influencer ce projet qui **engage la ville sur plusieurs décennies**. L'**Autorité environnementale (MRAe)** a alerté le 11 juin 2025 : les mesures de réduction de l'îlot de chaleur et de confort d'été sont « **imprécises et n'anticipent pas suffisamment les effets du réchauffement climatique** » ; le site « **contribue très fortement** » à l'îlot de chaleur ; le projet prévoit de **supprimer plus de 80% des arbres existants** ; et il n'a modélisé qu'une canicule de type 2015 (34°C à Paris), sans envisager celle de 2019 (43°C) ni l'horizon 2100 (avis MRAe).

Un exemple concret. D'après l'implantation prévue, la « forêt urbaine » est placée au nord-est du quartier. Avec les vents dominants, l'air se réchauffe le long de la grande avenue, traverse et chauffe les habitations, puis ne se rafraîchit dans la forêt urbaine qu'après, pour aller enfin rafraîchir l'autoroute. La fraîcheur profite ainsi aux voies plutôt qu'aux habitants, soit l'inverse d'un aménagement bioclimatique, qui placerait le poumon végétal en amont des logements par rapport au vent.

Nous demandons la révision du projet et du PLUi tant qu'ils sont amendables, pour y inscrire des exigences fermes : confort d'été, ombrage et pleine terre, désimperméabilisation (qui limite aussi l'inondation), matériaux à fort albédo, formes urbaines qui laissent circuler l'air, sobriété énergétique et réemploi de la chaleur fatale du datacenter voisin.

L'urbanisme du quartier doit lui-même devenir un outil de rafraîchissement : orientation des rues et des bâtiments selon les vents dominants, hauteurs et espacements qui laissent circuler l'air, ombrage systématique des espaces publics et des façades, pleine terre en cœur d'îlot. Le projet doit aussi **soutenir les autres mécanismes d'adaptation passifs**, éprouvés de longue date : **puits canadiens** (ou provençaux), qui tempèrent l'air neuf en le faisant transiter dans le sol ; **badgirs** (tours à vent) et cheminées de ventilation naturelle, qui tirent parti du tirage thermique ; brise-soleil, patios, rafraîchissement par évaporation. Le cahier des charges de la ZAC devrait imposer que ces solutions soient étudiées à chaque îlot, avant tout recours à la climatisation.

5. Ordre de grandeur des coûts

Un plan sans coût est facile à écarter. Voici un cadre de chiffrage à préciser par les services et à inscrire au budget. Les fourchettes restent **à évaluer**.

POSTE	NATURE	ORDRE DE GRANDEUR	FINANCEMENT
Activation par épisode	Heures supplémentaires, astreintes, énergie des refuges, eau, transport	Fonctionnement, à l'épisode (à chiffrer)	Budget communal
Équipement initial	Ventilateurs, brumisateurs, climatiseurs mobiles, batteries et groupes électrogènes, pompes, voiles d'ombrage, lits picots, signalétique	Investissement ponctuel (à chiffrer)	Budget, DSIL
Préparation annuelle	Téléalerte, formation, exercice, carte des îlots, curage pluvial	Fonctionnement récurrent (à chiffrer)	Budget communal
Rénovation thermique des écoles	Isolation, protections solaires, ventilation	Investissement pluriannuel lourd	EduRénov (études jusqu'à 100%), Fonds Vert, DSIL/DETR
Végétalisation, désimperméabilisation	Cours oasis, pleine terre, arbres	Investissement pluriannuel	Fonds Vert, agence de l'eau

À mettre en regard du **coût de l'inaction** : atteintes à la santé et décès évitables, dégâts liés aux coupures et aux inondations, et responsabilité de la commune.

6. Outils prêts à l'emploi

Check-list de préparation (à viser pour le 1er mai)

- ☐ Cellule de veille et RACI constitués ; référent chaleur et suppléant désignés ; annexe PCS arrêtée (chaleur, inondation, énergie).
- ☐ Diagnostic de vulnérabilité (carte des îlots de chaleur, populations exposées) réalisé.
- ☐ Registre à jour ; campagne d'inscription et référencement des publics (nourrissons, monoparentales) lancés ; cadre DPO validé.
- ☐ Refuges confirmés (horaires, référents, public admis, ouverture à tous) ; salles rafraîchies organisées ; conventions villes voisines ; extension des horaires de bus le week-end obtenue de Vallée Sud Grand Paris.
- ☐ Matériel testé et affecté (ventilateurs, batteries et groupes électrogènes, pompes) ; clés des écoles gérées ; capteurs exploités.
- ☐ Parcours scolaires vers les activités rafraîchissantes testés ; bus conventionnés (priorité maternelle).
- ☐ Plan d'arrosage de restauration des sols écrit ; consigne de tonte haute du printemps à septembre diffusée.
- ☐ Volet inondation prêt : cartographie des points bas, curage du réseau pluvial, procédure d'alerte pluie-inondation.
- ☐ Personnel d'école formé au coup de chaud ; mesures du décret 2025-482 en place ; horaires décalés et télétravail cadrés.
- ☐ Réserve communale et associations agréées conventionnées ; exercice de simulation réalisé.
- ☐ Canaux de communication prêts (site, modèles, affiches) ; canaux moyen terme engagés (téléalerte, radio).
- ☐ Volet eau potable prêt : autonomie des quatre réseaux obtenue du distributeur, secours électrique des stations documenté, immeubles à surpresseur recensés, points de distribution identifiés et délai d'activation mesuré, procédure d'alerte réciproque signée avec Veolia.

Modèles de message (à copier-coller)

Orange. Canicule à Antony du **jj/mm** au **jj/mm**. Lieux frais ouverts à tous : **liste + horaires**. Buvez régulièrement, restez au frais, particulièrement de 11h-18h, prenez des nouvelles de vos proches isolés. Personnes fragiles : registre du CCAS au **01...**. Malaise : 15. Canicule info service : 0 800 06 66 66.

École vers parents. Fortes chaleurs : classe le matin, activités calmes l'après-midi ; restauration et accueil minimum assurés ; siestes et temps calmes maintenus, locaux rafraîchis. Gardez votre enfant si vous le pouvez ; un accueil reste garanti. Gourde et casquette.

Orage et pluie intense. Vigilance pluie-inondation à Antony. Évitez les sous-sols et parkings, ne circulez pas dans l'eau, coupez l'électricité si l'eau monte. Urgence : 18 ou 112.

Restriction ou coupure d'eau. Alimentation en eau perturbée à Antony, secteur(s) : Réduisez vos usages : pas d'arrosage, pas de remplissage de piscine, priorité à la boisson et à l'hygiène. Points de distribution d'eau ouverts : liste + horaires. Immeubles avec surpresseur : l'eau peut manquer aux étages élevés même si le réseau fonctionne ; prévenez vos voisins isolés. Au rétablissement, laissez couler l'eau quelques minutes ; si un avis de faire bouillir est diffusé, faites bouillir une minute avant consommation. Info : Urgence : 15.

Annuaire (à compléter)

SAMU : **15**. Pompiers : **18**. Urgence européenne : **112**. Canicule info service : **0 800 06 66 66**. Enedis dépannage : **09 72 67 50 92**. Sans-abri : **115**. CCAS, standard mairie, police municipale, astreinte technique, gestionnaire pluvial, préfecture 92, ARS 92, représentants d'associations de quartier, associations partenaires,

élus de l'opposition (pour information) : à compléter. Veolia Eau d'Île-de-France : 0969 369 900. SEDIF, astreinte exploitation : à compléter. ARS 92, cellule eau potable : à compléter.

7. Prochaines étapes

Ce plan est une base de travail. Nous demandons à la municipalité de s'engager sur des étapes concrètes et datées, et d'en rendre compte publiquement.

- **Dès maintenant, pour le reste de l'été** : mettre en œuvre les correctifs immédiats du Plan été 2026.
- **Dès la rentrée** : publier les relevés de température des capteurs, notamment dans les écoles, et le diagnostic de vulnérabilité de la commune.
- **Dès la rentrée** : demander au SEDIF et à Veolia Eau d'Île-de-France l'autonomie en heures des quatre réseaux de pression desservant Antony et le secours électrique de chaque station de relèvement, et publier la réponse.
- **D'ici le 1er mai 2027** : arrêter l'annexe « vague de chaleur » du PCS et garantir la continuité des écoles pour les jours très chauds grâce aux mesures de robustification.
- **Sans délai** : ouvrir un groupe de travail de co-construction associant les services municipaux, les écoles et les associations de parents d'élèves, les autres associations et les partenaires ou agences compétents, les habitants et usagers (y compris par un débat citoyen), et les élus de l'opposition.
- **Méthode** : la municipalité s'engage sur un rétro-planning daté et public, révisé après chaque épisode, avec des jalons itératifs mensuels dès la rentrée.

Plan Canicule de la Ville d'Antony, proposition d'Antony Terre Citoyenne. La partie opérationnelle (niveaux, gouvernance, fiches-réflexes, outils) est neutre et reprenable telle quelle par les services, à adopter comme annexe au PCS et à compléter après échanges avec les parties prenantes de la commune ; le constat et la vision sont la lecture d'Antony Terre Citoyenne. Les éléments surlignés restent à compléter par la municipalité ; les mesures **ARBITRAGE** relèvent d'une décision politique. Une annexe suppose un plan communal de sauvegarde à jour, auquel elle vient s'ajouter. La présente proposition est faite dans ce cadre.

